

معهد بروميتيوس
للديمقراطية وحقوق الإنسان



المعهد بروميتيوس
للديمقراطية وحقوق الإنسان
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

Indice de pérennisation des organisations de la société civile CSOSI 2019

(Du 1^{er} Janvier 2019 jusqu'à 31 Décembre 2019)

– Maroc –

En partenariat avec :



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

fhi360
THE SCIENCE OF IMPROVING LIVES

ICN
INTERNATIONAL C.I.
FOR NOT-FOR-PROF



@iprometheusddh

www.prometheus.ma



/institutprometheus



L'Indice de durabilité des organisations de la société civile (CSOSI) permet d'évaluer, chaque année, le potentiel, la viabilité ainsi que les contraintes du développement des organisations de la société civile en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), en Europe Centrale, en Europe de l'Est ainsi qu'en Afghanistan et au Pakistan.

Au Maroc, le CSOSI oeuvre en étroite collaboration avec l'Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains pour la mise en place d'une évaluation complète, basée sur sept dimensions, considérées comme essentielles à la durabilité sectorielle, à savoir : l'environnement juridique, la capacité organisationnelle, la viabilité financière, le plaidoyer, la fourniture de services, l'infrastructure et l'image publique.

Le présent rapport souligne à la fois les réalisations de la société civile marocaine et les obstacles auxquels elle est confrontée. Il identifie également ses besoins dans une perspective de renforcement de capacités et de défense de l'espace civique.

SCORES PÉRENNISATION DES OSC 2019: 4,7



Pendant son discours du trône du 30 juillet 2019, le roi Mohammed VI du Maroc a annoncé la création d'une nouvelle commission « indépendante » chargée de créer un nouveau modèle national de développement. Entre autres, la commission a pour mandat d'évaluer les besoins et d'émettre des recommandations pour améliorer toute une gamme de secteurs, dont l'éducation, l'agriculture, la santé, l'investissement et la fiscalité. Les 35 membres de la commission proviennent de divers horizons et comprennent plusieurs représentants des OSC.

Les restrictions imposées aux médias se sont accrues au Maroc en 2019. Les poursuites sont devenues plus fréquentes contre les associations, les médias, les journalistes, les créateurs de contenu, les artistes, les YouTubers et les blogueurs qui expriment librement leurs opinions et critiquent ouvertement le gouvernement. En particulier, à l'automne 2019, Hajar Raissouni, journaliste du média numérique indépendant Akhbar al-Youm et connue pour ses articles sur le Hirak, mouvement de protestation lancé en 2016 pour exiger de meilleures conditions socio-économiques dans la région du Rif, a été arrêtée et poursuivie pour avortement illégal et relations sexuelles hors mariage. Elle a été jugée et condamnée à un an de prison ferme. Dans une lettre envoyée de prison, elle déclare avoir été interrogée au sujet de ses articles ainsi que d'autres membres du personnel du journal. Suite à une campagne menée en ligne et autrement par des représentants de la société civile, Hajar Raissouni et les autres personnes condamnées avec elle, y compris son fiancé et le personnel médical, ont été amnistiés.

En juin 2018, une cinquantaine de leaders du mouvement Hirak ont été condamnés à jusqu'à 20 ans de prison. En avril 2019, une cour d'appel à Casablanca a maintenu ces jugements. En juillet 2019, le délégué interministériel aux droits de l'homme a présenté son rapport sur le mouvement Hirak en 2017, dans lequel il a rejeté « toutes les accusations contre les forces de l'ordre en matière de violation des droits humains dans la région pendant la période de tension ». Dans un communiqué de presse, la Coalition marocaine des instances des droits humains (CMIDH) qui rassemble vingt-et-des associations militantes de droits humains a rejeté « la fraude et la déformation de faits ou la rhétorique pour renverser les données ».

Des études indiquent que les jeunes Marocains ne participent pas beaucoup à la vie politique et publique. Selon un rapport de la Banque mondiale, seulement 6 pour cent des jeunes sont membres d'une OSC, et 1,3 pour cent d'un parti politique. Quoique les jeunes explorent des modes informels d'organisation et de fonctionnement (y compris des séances philosophiques dans la rue, lectures et débats dans les espaces publics, théâtre de rue, etc.), ils ont tendance à manquer d'une vision globale, de l'expertise thématique et de stratégies pour influencer l'opinion et les politiques publiques.

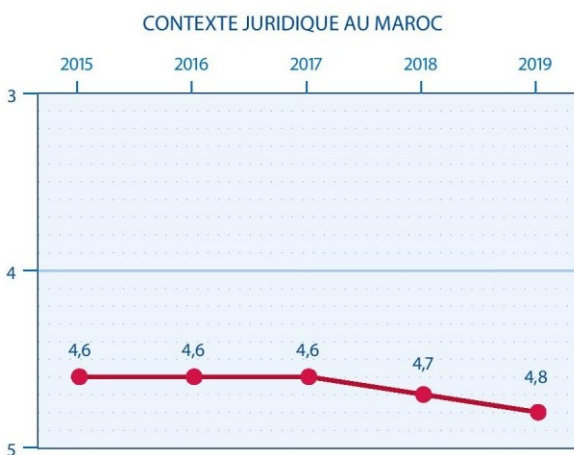
Le Maroc est membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une plateforme internationale visant le renforcement de la transparence, de l'équité, de l'intégrité et de la démocratie participative. Le Maroc a adopté un plan d'action fondé sur 18 engagements à respecter durant la période août 2018 – août 2020 et qui couvrent cinq axes essentiels : transparence budgétaire, accès à l'information, intégrité, lutte contre la corruption et participation citoyenne. Les OSC sont fortement impliquées dans le processus du PGO, par l'intermédiaire d'un forum

De la société civile qui permet à toutes les OSC intéressées de participer aux discussions. Le forum mène également une évaluation parallèle du plan d'action du PGO. À la fin de 2019, soit à plus de mi-chemin du plan d'action actuel, guère de progrès n'avait été réalisé en ce qui concerne ces engagements.

Dans l'ensemble, la pérennisation des OSC n'a pas changé en 2019. Le cadre juridique régissant les OSC s'est légèrement détérioré en raison du harcèlement accru des OSC par l'État, surtout celles œuvrant pour les droits humains. L'infrastructure sectorielle s'est par contre légèrement améliorée avec la création et l'institutionnalisation de programmes et d'entités de renforcement des capacités des OSC. Les autres dimensions de la pérennisation des OSC n'ont pas sensiblement changé.

La société civile s'est considérablement développée au cours des dix dernières années. Dans une déclaration du mois de janvier, le gouvernement a déclaré que le nombre d'associations enregistrées a atteint 209 000, par rapport à tout juste 20 000 en 2011. La plupart des associations opèrent au niveau local et traitent de questions sociales, culturelles et environnementales. Environ 1,4 % d'entre elles œuvrent dans le domaine des droits humains. Le nombre de coopératives a atteint 15 735 coopératives en fin 2015 ; selon la dernière donnée de l'Office du développement de la coopération (ODCO). La contribution de la société civile au produit intérieur brut (PIB) était d'environ 1 pour cent en 2019, selon le discours officiel du ministre chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile, lors d'une rencontre organisée en avril sur « la contribution de la société civile dans l'élaboration du nouveau modèle de développement ».

CONTEXTE JURIDIQUE : 4,8



Le cadre juridique régissant le fonctionnement des OSC s'est légèrement détérioré en raison du harcèlement accru des OSC par 2019 l'État, surtout celles œuvrant pour les droits humains.

La constitution marocaine de 2011 reconnaît le rôle de la société civile ainsi que son droit de participer aux processus de prise des décisions de politique publique. Les associations et fondations sont régies par le Dahir (décret royal) no 1-58-376 de 1958, tel que modifié, portant sur le droit de créer des associations, no 1-58-376 de 1958), et par son décret d'application no 2-04-969 de 2005 régissant la constitution des CSO. Les coopératives sont régies par la loi no 112-12, et les syndicats professionnels par le Dahir du 16 juillet 1957.

Le Dahir no 1-58-376 ne répond plus efficacement à la large gamme d'OSC constituées, en particulier à celles œuvrant dans le plaidoyer et les droits humains. En avril, le ministre des Relations avec le Parlement et la Société civile a participé au colloque sur les « Contributions de la société civile à un nouveau modèle de développement ». Pendant cet événement, il a souligné le besoin de réformer le cadre juridique des OSC parce qu'il ne répond pas aux besoins des OSC, surtout en ce qui concerne la fiscalité, le statut des fondations, l'accès aux fonds publics, le statut d'utilité publique et le statut des bénévoles.

En 2019, le gouvernement a poursuivi ses travaux d'élaboration du projet de loi sur les syndicats, en cours depuis 2009. Mais les syndicats, dont la Confédération démocratique du travail (CDT) et l'Union marocaine du travail (UMT), ont contesté le projet de loi qui impose des restrictions aux grèves et à d'autres libertés du travail et qui a été élaboré sans les consulter.

Pour obtenir un statut juridique, les OSC doivent officiellement déclarer leur création aux autorités. Sur papier, la procédure de déclaration est relativement favorable, mais en pratique elle revient à un système d'enregistrement, car les autorités doivent effectivement approuver cette déclaration. Le ministère de l'Intérieur assure la tutelle des OSC. Mais, comme ce fut le cas pendant les années précédentes, en 2019 certaines OSC n'ont jamais reçu leur récépissé ou il a fallu plus de soixante jours pour qu'il soit délivré. En outre, le processus de déclaration est entravé par le fait que diverses autorités imposent des obligations variables,

Comme par exemple le nombre d'exemplaires de la demande ou de ses divers éléments constitutifs. Et dans certains cas, les autorités locales demandent aux OSC de fournir des documents supplémentaires qui ne sont pas requis par la loi.

Parfois les demandes d'agrément de la personnalité juridique des OSC sont refusées. À titre d'exemple, la demande de renouvellement du récépissé légal de l'Association pour la taxation des transactions et pour l'action citoyenne au Maroc (ATTAC Maroc) n'a pas été accordée depuis 2004. Dans certains cas, ces refus se basent sur les préférences particulières de la ville, de la zone ou des dirigeants concernés.

Les autorités ont accru leur harcèlement des OSC, notamment celles œuvrant pour la défense des droits humains, en 2019, 200 personnes comprenant des militants marocains et internationaux, des journalistes et des universitaires ont signé une pétition condamnant la décision des autorités marocaines de dissolution Racines, une OSC de défense des droits humains. Racines a été dissoute en décembre 2018 après avoir organisé une émission dans ses bureaux de Casablanca sur la situation politique au Maroc, le procureur général ayant accusé Racines d'avoir outrepassé sa mission. La motion du procureur souligne également les commentaires politiques émis par le journaliste Omar Radi, invité de l'émission, qui a accusé le ministère de l'Intérieur de « corruption » dans sa gestion de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). La pétition a attiré l'attention internationale et des médias, et a, à terme, obtenu plus de 6 000 signatures. En avril, la cour d'appel de Casablanca a confirmé la dissolution de l'association Racines, ce qui est la première dissolution officielle par le Maroc d'une OSC établie.

La liberté de rassemblement a été menacée en 2019, avec les interrogations et poursuites à l'encontre de manifestants. Par exemple, Rachid Sidi Baba a été arrêté en décembre 2019 suite à son appel à manifester contre les pillages des ressources de sa région Tata par des investisseurs du Golf. Il a été condamné à six mois de prison ferme et une amende de 5 000 MAD (environ 500 USD).

Après des années de plaidoyer par les OSC, la loi no 31-13 portant sur le droit d'accès à l'information, adoptée fin 2018, a pris effet le 12 mars 2019. La loi impose aux administrations publiques, élus et établissements de service public d'accorder aux citoyens l'accès à l'information, soit à la demande de ces derniers, soit en publiant les données. Les instances administratives ont jusqu'au 12 mars 2020 pour mettre leurs systèmes à niveau et se préparer à l'application pleine et entière de la loi. Fin décembre 2019, trente plaintes avaient été déposées pour réponse insatisfaisante des administrations.

Conformément au Dahir no 1-58-376, les OSC peuvent faire une demande de statut d'utilité publique pour pouvoir bénéficier de réductions d'impôts et recevoir des fonds publics. La procédure de demande est lourde et exige que les OSC fournissent un grand nombre de documents certifiés. Qui plus est, les autorités peuvent octroyer ce statut selon leur bon vouloir. Seules quelques rares OSC, qui ont en général des relations politiques, ont réussi à obtenir ce statut, notamment la Croix-Rouge Maroc et l'Institut Taher Sebti. Selon une liste publiée par le Secrétariat général du gouvernement (SGG) en mars 2020, deux nouvelles organisations se sont vues octroyer le statut d'utilité publique en 2019, ce qui a porté leur nombre total à 231. Les fédérations sportives autorisées en vertu de l'article 17 de la loi no 06-87 sur l'éducation physique et les sports reçoivent automatiquement le statut d'intérêt public.

Les OSC méconnaissent souvent leurs droits et leurs obligations dans le domaine fiscal. Si les OSC sont exonérées de l'impôt sur le résultat (excédent), elles ne sont nullement dispensées des obligations déclaratives de fin d'exercice à la Direction générale des impôts du Maroc. Comme tous les employeurs, les OSC doivent retenir à la source l'impôt sur les salaires ou rémunérations versées à des tiers, comme les experts et formateurs. Les taxes sont passibles d'une pénalité de 10 % et de majorations de 5 % pour le premier mois de retard et de 0,50 % pour chaque mois ou fraction de mois supplémentaire écoulé. Seules les prestations fournies par les associations à but non lucratif reconnues d'utilité publique sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Grâce au plaidoyer des OSC soutenu par l'USAID, la loi de finances de 2019 a accordé aux OSC soutenant les personnes en situation de handicap l'exonération de droits de douane sur le matériel importé.

Les réglementations fiscales sont parfois appliquées inégalement. Par exemple, l'Institut Prometheus qui a mené en 2019 un programme d'accompagnement des lycéennes issues du milieu rural dans trois communes défavorisées a dû s'acquitter d'un impôt de 30 % sur les indemnités des enseignants, alors que ce taux était de 17,5 % pour un établissement d'enseignement privé à but lucratif offrant les mêmes services.

Les OSC peuvent collecter les dons auprès du public, mais elles doivent en obtenir l'autorisation au préalable de la SSG. Les OSC reconnues d'utilité publique ont le droit de collecter des dons une fois par an sans obtenir d'autorisation. Les OSC peuvent recevoir des financements publics, d'organisations internationales et de particuliers. Tous les financements internationaux doivent être déclarés au SSG dans les 30 jours suivant leur réception, en même temps que des informations sur les objectifs du projet devant être financé, le pays d'origine et les coordonnées du donateur. Les OSC peuvent générer des revenus de la vente de biens et services. Comme énoncé dans l'article I du Dahir no 1-58-376, les OSC doivent réinvestir leurs profits dans leurs activités et n'ont pas le droit de les redistribuer à leurs membres.

Le Maroc a peu d'avocats spécialisés dans le domaine des OSC, et les services juridiques ont tendance à être coûteux. Par conséquent, la majorité des OSC n'ont pas accès à des conseils juridiques de haute qualité.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,1

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé en 2019. La plupart des OSC marocaines restent fragiles du point de vue institutionnel, et de nombreuses Organisations enregistrées n'existent que sur papier. Les OSC ont souvent des bureaux inadéquats, un personnel moyennement qualifié et des capacités insuffisantes de communication. Par ailleurs, la gouvernance a tendance à être faible et de nombreuses OSC ne fonctionnent que grâce à l'appui de ses fondateurs et bénévoles. Les OSC manquent également souvent de compétences techniques et d'expertise dans leur domaine d'intervention. La plupart d'OSC ne sont pas financièrement autonomes et dépendent de fonds publics ou internationaux. Certaines OSC marocaines ont renforcé leurs capacités organisationnelles au cours des dernières années, principalement grâce à des



Partenariats internationaux et nationaux, un grand nombre d'OSC en zone rurale ont besoin d'une assistance Technique personnalisée pour améliorer leurs systèmes et procédures de gestion.

Rares sont les OSC qui limitent leurs projets à des bénéficiaires bien déterminés, elles définissent généralement leurs cibles en fonction des projets. De nombreuses OSC réalisent des évaluations intégrées des besoins des collectivités et adoptent une approche participative. De nombreuses OSC veillent d'être ouverts à toutes les parties prenantes et à impliquer leurs bénéficiaires dans toutes les phases du projet depuis la conception jusqu'à l'évaluation dans une démarche participative.

Très peu d'OSC disposent de visions stratégiques bien claires auxquelles elles adhèrent. Les OSC priorisent en général les projets financés par les bailleurs de fonds par rapport à leurs plans stratégiques.

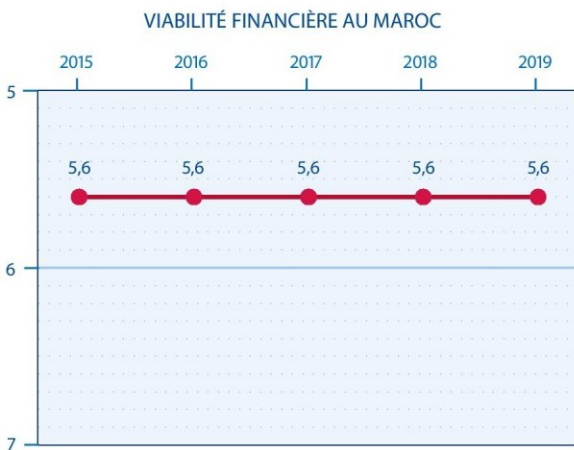
La gouvernance des OSC n'a pas changé de façon notable en 2019. Selon les statistiques Haut-Commissariat au plan du Maroc (HCP), en 2017, dans leur grande majorité, les OSC (95,6 pour cent) étaient gérées uniquement par un comité exécutif, 1,1 pour cent par un conseil d'administration élu par une assemblée régulière et 3 pour cent disposaient d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif. Lorsqu'il existe, le conseil d'administration définit et planifie les projets qui sont ensuite exécutés par le personnel. Il existe une quasi-absence de renouvellement des instances de gouvernance des associations, ce qui souvent se traduit par une forte personnalisation du pouvoir. Les réunions périodiques entre les membres de l'association constituent également un mécanisme adapté pour assurer la visibilité et la transparence et le partage d'information. La loi impose aux associations d'avoir des règlements internes et textes constitutifs pour obtenir la personnalité juridique. Mais les OSC qui ont des politiques écrites ne les appliquent pas toujours ou ne les appliquent pas correctement.

De nombreuses OSC souffrent d'un taux élevé de rotation du personnel principalement parce que les salariés les quittent lorsqu'ils trouvent des emplois mieux payés et plus stables. Les bailleurs de fonds ne consacrent pas suffisamment de financement aux frais de fonctionnement, les salaires des chargés de projets au sein des OSC restent donc maigres. Le bénévolat constitue le principal mécanisme de dotation en ressources humaines des OSC, mais les volontaires ne bénéficient pas de la protection sociale comme la retraite et l'assurance maladie et n'ont

Pas de statut juridique officiel. Il existe un nouveau projet de loi sur le volontariat, mais les OSC s'inquiètent de la lenteur de son processus d'adoption par la législature.

Les OSC ont généralement des bureaux et accès à l'internet, mais elles ne modernisent pas systématiquement leur matériel de bureau et informatique. Elles utilisent les réseaux sociaux à des fins de communication au sujet de leurs activités, plutôt que pour des actions de plaidoyer ou la création de contenus digitaux attractifs traitant de sujets d'actualité et autres événements (podcasts de sensibilisation, infographies, vidéos de vulgarisation).

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,6



La viabilité financière des OSC est restée stable en 2019. La capacité des OSC à lever des fonds est restée faible, ce qui a entravé la diversification de leur financement et leur pérennité financière.

L'État est le principal bailleur de fonds des OSC. D'après le discours du ministre des Relations avec le Parlement et la Société civile en février, l'État contribue 80 pour cent de leurs ressources financières. Les OSC œuvrant pour la démocratie et les libertés ne reçoivent généralement pas de fonds publics. Un portail web (charaka-association.ma) mis en place en 2018 par le programme Moucharaka Mouwatina qui est financé par l'Union européenne (UE) en vue renforcer la contribution effective des OSC marocaines à la consolidation de l'État de droit, à la démocratisation et au développement,

donne aux OSC l'égalité de l'accès aux informations sur le financement public.

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) du ministère de l'Intérieur est parmi les plus grands distributeurs de fonds publics au Maroc. Pour sa troisième phase de 2019 à 2023, l'INDH a un budget de 18 milliards MAD (environ 1,88 milliard USD), dont 4 milliards MAD (environ 415 millions USD) alloués au développement de l'infrastructure et des services de base dans les zones les plus démunies du pays. De nombreux rapports ont dévoilé les insuffisances du système de financement de l'initiative, principalement au niveau du suivi des subventions accordées aux OSC locales.

De nombreuses OSC reçoivent un financement étranger, souvent pour des projets particuliers ponctuels. Les bailleurs de fonds étrangers n'apportent que rarement un soutien institutionnel ou à long terme pour assurer la pérennité des OSC. En 2019, les OSC ont signalé au SSG un financement international supérieur à 315 millions MAD (environ 32,8 millions USD), ce qui représente une hausse importante par rapport aux deux années précédentes. Ce financement a été distribué à 200 OSC, dont 28 déclarées d'utilité publique, qui ont présenté des déclarations au SGG. Les OSC et programmes internationaux reçoivent une grande partie des financements étrangers, parce que la capacité d'absorption des fonds par les OSC locales reste limitée.

Le programme Moucharaka Mowatina a lancé deux appels à projet en 2019. Le programme a lancé deux appels à projet en 2019, des subventions au profit des OSC œuvrant dans les domaines de la jeunesse, de l'égalité des genres de l'environnement.

Les OSC collaborent avec le secteur privé dans les programmes, notamment, sur le volet employabilité, et l'insertion des jeunes dans le marché du travail, mais il est rare que les entreprises appuient financièrement les OSC. Un rapport de 2016 du Conseil économique, social et environnemental sur la responsabilité sociale des organisations (RSO) a recommandé aux OSC de s'approprier la RSO dans leur vision stratégique et leur travail. En optant pour la RSO comme cadre de développement, les OSC auraient l'occasion d'acquérir une gestion plus durable, d'améliorer leur crédibilité et de renforcer l'impact des activités créatrices de valeur partagée.

Les OSC ont de plus en plus recours aux réseaux sociaux pour collecter des dons. La prestation de service auprès d'administrations publiques ou d'entreprises locales par les OSC reste également très limitée.

Un rare exemple est celui de l'Association marocaine de la planification familiale (AMPF-Pôle Fès) qui mène un projet générateur de revenus, sous forme d'une petite boulangerie gérée par les femmes ayant bénéficié des cours de formation sur la pâtisserie, dispensés par l'association même.

Les OSC tiennent généralement une comptabilité simple, avec des modalités variant en fonction des procédures financières et comptables des bailleurs de fonds. Les organes de contrôle et les bailleurs de fonds commandent parfois des audits des programmes qu'ils financent.

PLAIDOYER : 3,8

Le plaidoyer des OSC n'a pas changé en 2019. Bien que la constitution et diverses lois reconnaissent le droit de la société civile à participer aux processus législatifs et de politiques publiques, les procédures de démocratie participative restent faibles au Maroc.

Les OSC et les particuliers ont le droit de soumettre des pétitions et des motions aux conseils élus. À cet effet, la loi organique n°64-14 du 28/07/2016 définit la motion en matière législative comme « toute initiative présentée par des citoyennes et des citoyens ... dans le but de participer à l'initiative législative ». Le processus de dépôt de motions est opaque et exige les signatures de 25 000 électeurs inscrits. Puis les auteurs doivent former une commission de neuf citoyens pour déposer la motion auprès du parlement et assurer le suivi de ses recommandations.

La loi n°44-14 du 28/07/2016 définit la pétition comme « toute demande écrite contenant des revendications, propositions, ou recommandations, adressées par des citoyens résidant au Maroc ou à l'étranger aux pouvoirs publics concernés afin de prendre les mesures appropriées la concernant, dans le respect des dispositions de la constitution et de la loi et conformément aux procédures prévues par la présente loi organique ». Le processus de dépôt de pétitions est complexe et opaque, et l'insuffisance de directives et de formation a entravé l'utilisation généralisée de cette pratique. Entre 2017 et 2019, seulement 70 pétitions ont été présentées dans les 1 500 collectivités territoriales. Seulement cinq pétitions ont été déposées au parlement. Toutes les pétitions déposées auprès du parlement ont été jugées irrecevables pour des motifs de procédures et vice de forme. Une pétition nationale lancée en décembre 2019 pour l'établissement d'un fonds de prévention et de traitement du cancer a recueilli plus que le minimum de 5 000 signatures valables de personnes inscrites dans la liste électorale exigées par la loi. En 2019, l'Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT) a convaincu le conseil municipal d'étudier une pétition portant sur de nouvelles politiques de gestion des déchets.

Au niveau local, les collectivités locales sont libres de définir leurs propres mécanismes de participation. En 2019, de nombreuses régions, y compris Tanger, Tétouan, Al Huceima et Fès-Meknès, ont établi des conseils consultatifs permettant à divers acteurs locaux de participer aux processus décisionnels régionaux sur les questions les concernant.

En décembre, pendant le premier Colloque national de la régionalisation avancée, les représentants des administrations régionales et locales ont adopté douze recommandations, dont deux visent spécifiquement l'inclusion de la société civile dans le processus politique. L'une recommande le renforcement des capacités des collectivités territoriales en termes de mécanismes de la démocratie participative et de la communication avec les citoyens et la société civile et l'autre le renforcement de l'ouverture de la région sur le citoyen et la société civile pour leur permettre de contribuer au développement régional inclusif.

Le gouvernement a établi trois comités en vue d'impliquer davantage la société civile dans les travaux de l'OGP. Ces comités sont constitués de représentants des organes publics ainsi que des OSC comme le mouvement Alternatives citoyennes (ALCI) et Transparency.

En 2019, les OSC marocaines ont mené des campagnes de plaidoyer dans plusieurs domaines, y compris l'enfance, la condition féminine, la culture, l'enseignement, la santé ou encore le développement social et économique.



Une autre campagne de plaidoyer a été menée en 2019 par trois CSO locales, à savoir l'Association marocaine des malades atteints de la sclérose en plaques (Rabat) ; l'Association Al Hanae (Fès) et l'Association du nord du Maroc pour les malades de la sclérose en plaques (Tétouan), avec l'appui financier de la Fédération internationale de la sclérose en plaques. Ces trois associations ont réussi à faire adopter un amendement à la loi des finances de 2020 qui exempte de droits de douane les médicaments contre la sclérose en plaques. Par contre, 2019 a connu une absence totale de débat public sur plusieurs questions primordiales, comme la décision de maintenir l'heure d'été tout au long de l'année, ce qui a un impact important sur les horaires et le transport des élèves vers leurs établissements scolaires. De même, la loi no 44-18 relative au service militaire obligatoire pour les jeunes a été adoptée et promulguée sans consultation du public.

Une campagne en ligne s'est opposée à l'article 9 de la loi de finances 2020, qui interdit l'exécution des ordonnances de saisie des fonds de l'État. L'Institut Prometheus a dénoncé cette disposition qu'elle jugeait anticonstitutionnelle parce que contraire aux droits des citoyens. L'article a toutefois été adopté.

En 2019, le CSSP financé par l'USAID a organisé une conférence de haut niveau sur la participation de la société civile à l'élaboration de la loi des finances de 2020. Des représentants des OSC et des dirigeants de haut niveau y ont participé. Ceci est important parce que les gouvernements locaux et le gouvernement central ont insuffisamment de connaissances et d'expertise dans ce domaine.

L'arrestation d'Hajar Raissouni a poussé 490 personnalités à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc à signer une tribune prônant la réforme des lois marocaines « dépassées ». La tribune a été publiée le 2 septembre 2019 au Maroc et à la une du journal *Le Monde* le 24 septembre.

En 2019, l'Association initiatives citoyennes (AIC), le Forum des alternatives Maroc (FMAS) et l'Agence française de développement média (CFI) ont lancé la première radio associative mobile au Maroc. Avec des tournées sur une période de 18 mois, le projet vise à encourager les femmes à participer aux débats publics, à renforcer le dialogue national sur les droits des femmes ainsi que le plaidoyer pour les questions féminines.

La grande vague d'arrestations en 2019 visant de nombreux militants internautes en 2019, dont des blogueurs, des rappeurs, des journalistes, et de simples personnes exprimant leur opinion, est préoccupante. Certaines de ces arrestations sont décrites dans la section sur le contexte juridique. Conformément au Code pénal, ils ont été condamnés à de lourdes peines pour avoir « exprimé librement leurs opinions et osé critiquer ouvertement les autorités et les organes étatiques sur internet ». Ces poursuites ont souvent donné lieu à de lourdes peines de prison et/ou à des amendes, cultivant un climat de la peur et de l'autocensure.

Une campagne des OSC pour la justice fiscale s'est tenue à la veille de troisièmes assises nationales sur la fiscalité en mai. Des OSC soutenues par l'USAID ont également publié un communiqué de presse et envoyé des mémorandums au ministère des Finances et au comité organisant les assises, recommandant une fiscalité adaptée et une plus grande équité fiscale pour les OSC. Ces recommandations n'ont toutefois pas été discutées pendant les assises parce que les OSC en ont été écartées. Par ailleurs, la dynamique des OSC sur la justice fiscale, chapeautée par OXFAM-Maroc, a dénoncé via un communiqué de presse la non-participation des OSC aux assises, la marginalisation des acteurs connus pour leur activisme dans le domaine de la justice fiscale, et la contradiction entre le titre ambitieux « Équité fiscale » des assises et le contenu réel.

PRESTATION DE SERVICES : 4,5

La prestation de services des OSC n'a pas changé en 2019. Les OSC prestataires de services proposent des services de diverses natures : culturels, juridiques, sportifs, médicaux, préventifs, et éducatifs. Les OSC fournissent également des services d'assistance et de représentation des communautés vulnérables et défavorisées. Par exemple, l'Association SOS contribue à l'hébergement, l'éducation et la formation professionnelle d'orphelins. La gamme de services fournis par les OSC au Maroc s'étend chaque année, et comprend maintenant également le renforcement des capacités, l'emploi et la prévention de l'extrémisme violent. Tandis que de nombreuses OSC adaptent toujours leurs services aux programmes des bailleurs de fonds internationaux et locaux, un nombre croissant d'OSC se spécialisent dans deux ou trois domaines d'intervention. Les OSC qui fournissent des services sont généralement des associations de proximité et locales dont l'objectif principal est de répondre à des besoins



bien déterminés de la population la plus démunie dans des zones géographiques particulières. La plupart des OSC exercent des activités au profit de l'ensemble de la population concernée, pas uniquement leurs adhérents. Par contre, les mutuelles offrent ses services exclusivement à leurs membres et adhérents.

L'évaluation d'impact social est devenue une préoccupation actuelle de la société civile marocaine. Les OSC développent et distribuent de plus des questionnaires et créent des rapports de suivi et des tableaux de bord pour évaluer l'impact de leurs activités. Ces évaluations permettent d'identifier les mesures correctives nécessaires à prendre sur le terrain et de capitaliser l'expérience acquise afin de la reproduire ailleurs. Mais les OSC manquent souvent des ressources humaines ou financières nécessaires pour mener de telles évaluations.

La plupart des services des OSC sont gratuits. Un petit nombre d'associations, notamment dans le domaine de la santé, de la formation professionnelle et de l'enseignement préscolaire, ont des biens et services payants. Certaines associations, telles que celles de microcrédit et les centres de ressources comme Tanmia exercent également des activités lucratives.

Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel des OSC dans la société. En 2019, le gouvernement a présenté la troisième édition annuelle des prix de la société civile pour leurs contributions et leurs initiatives innovantes.

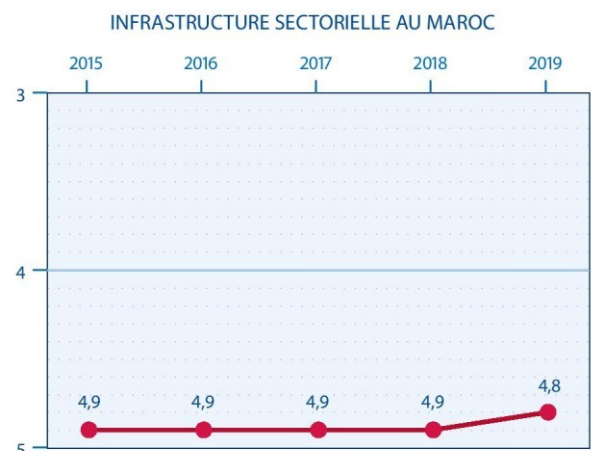
Le premier prix a été décerné à l'association Tafitout Ait Yacoub de Beni Mellal pour ses efforts de transport scolaire en milieu rural. Le deuxième prix est revenu à l'association de développement social et culturel du Douar Ouled Yahia à Marrakech et à l'association de personnes handicapées de Zagora. Le troisième prix a été accordé à l'association Bayti de Casablanca pour enfants en situation difficile.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE : 4,8

L'infrastructure sectorielle s'est légèrement améliorée en 2019 en raison de la création et l'institutionnalisation de programmes et d'entités de renforcement des capacités des OSC.

En 2019, le CSSP, financé par l'USAID et mis en œuvre par International et International Center for Not-for-Profit Law (ICNL), a pris fin. Dans le cadre du programme, cinq OSC - ALCI, l'Association de la colombe blanche pour les personnes en situation de handicap à Tétouan, le Forum Ezzahra pour la femme marocaine, l'association Ennakhil à Marrakech, et l'Association marocaine de Solidarité et de développement (AMSED) à Rabat - sont devenues des organisations de soutien intermédiaire (OSI), qui fournissent aux OSC locales de l'expertise, un renforcement des capacités et une assistance pour le plaidoyer. Ces organisations continueront de soutenir les autres OSC dans l'avenir.

Quelques fondations reconnues d'utilité publique, comme la Fondation Bouaabid, fournissent des subventions d'amorçage à des OSC locales. La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger offre de petites subventions aux OSC pour offrir des services dans des domaines comme le logement, la santé, l'éducation et le transport.



La culture du réseautage n'est toujours pas ancrée chez les OSC marocaines. Les réseaux n'ont pas de statut juridique, et leurs missions sont souvent mal définies. Les OSC s'associent rarement pour créer réseaux ou des coalitions de parties prenantes afin d'influencer les décideurs. Un exemple réussi d'un réseau au niveau national est l'Espace associatif, qui est né du besoin de renforcer la société civile et de créer une synergie entre les différentes associations au niveau national, et de travailler sur des thèmes transversaux, et sur des stratégies communes pour réaliser une forme de démocratie locale transparente, en considération des besoins réels de la société.

En juin 2019, l'Agence de développement social (ADS), qui est un organisme gouvernemental, a lancé un programme social phare appelé Irtikae, visant le développement local durable et inclusif, en partie en renforçant la capacité organisationnelle des OSC. La plateforme en ligne d'innovation sociale Es.Maroc.org a fourni une formation en ligne gratuite sur le suivi des projets, les stratégies de communication de projet et les méthodes de collecte de fonds à une vingtaine d'associations marocaines en 2019.

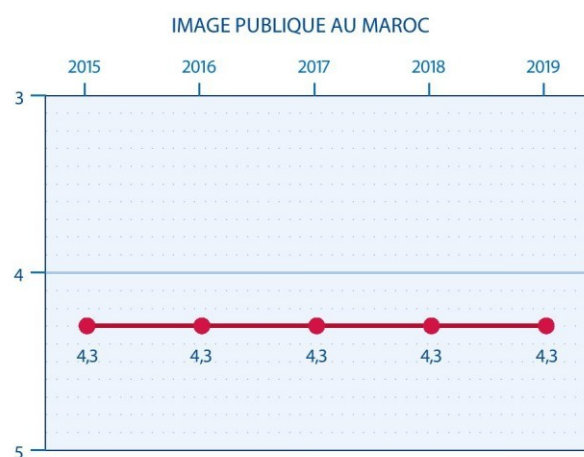
Une série de formation au profit de la société civile a été programmée en 2019 dans le cadre du partenariat au gouvernement ouvert (PGO), précisément au niveau de l'engagement « participation citoyenne ». Cette formation a permis de faciliter et de promouvoir la participation citoyenne par la maîtrise du cadre juridique de la démocratie participative, les démarches et techniques d'exercice des droits liés à la présentation des motions législatives, des pétitions, de plaider.

Dans l'ensemble, les partenariats entre les OSC et les acteurs étatiques restent rares, en partie en raison d'un manque de transparence et d'accès à l'information et de la perception d'une divergence d'intérêts. Le manque de coordination aboutit à une duplication des projets présentés par les associations et les instances territoriales.

L'INDH est chargé de coordonner les projets de multiples acteurs, y compris ceux du gouvernement central, des localités territoriales, des OSC et du secteur privé, mais sa mise en œuvre n'est pas aisée, en raison d'une mauvaise circulation de l'information et de la rivalité entre divers intervenants. Le gouvernement et des OSC ont toutefois commencé à développer des partenariats, surtout dans le domaine de l'employabilité et d'entrepreneuriat. Par exemple, le gouvernement marocain a conclu 19 accords de partenariat avec des OSC pour lutter contre le travail des enfants et protéger les droits des femmes au travail. Par ailleurs, la société civile a réalisé de nombreuses initiatives de création d'emplois et d'entreprises en coopération avec des organismes de recherche privés.

En 2019, Prometheus a organisé une série de formations pour les journalistes. Ces formations ont porté sur l'élaboration du budget de l'État et les façons dont les journalistes peuvent effectuer le suivi et l'évaluation des finances publiques et de la mise en œuvre des politiques publiques.

IMAGE PUBLIQUE : 4,3



L'image publique des OSC n'a pas changé en 2019.

Les OSC sont très présentes tant dans la presse traditionnelle que sur les réseaux sociaux. La perception du grand public à la société civile reste relative au type d'OSC et leur domaine d'intervention. Dans les zones rurales et péri-urbaines où les OSC offrent des services sociaux essentiels répondant aux besoins de la population, la plupart des bénéficiaires apprécient la qualité du travail des OSC et leur souplesse. Mais le public se méfie souvent des OSC axées sur la démocratie et les droits humains. La méfiance et les doutes caractérisant l'image publique des OSC s'atténuent lentement grâce à une communication accrue de la part des OSC avec leurs groupes cibles par différents moyens, y compris les réseaux sociaux et les rencontres en personne.

La relation entre les autorités locales et la société civile a été influencée par de nombreux facteurs, notamment la promotion de la démocratie participative locale en tant que principe de gestion des gouvernements locaux.

Bien que la société civile soit devenue de plus en plus un partenaire du gouvernement local pour les activités locales, dans certains cas, leurs intérêts divergent. Comme le gouvernement central est parfois incapable de remplir sa mission, notamment la fourniture de services de base pour répondre aux besoins sociaux, la société civile s'est de plus en plus impliquée dans ces efforts et influence même parfois les politiques publiques locales.

Le secteur des médias associatifs au Maroc est dynamique. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avec ses partenaires nationaux, le Forum des alternatives Maroc, abritent une plateforme régionale de radios associatives appelée E-Joussour. Les OSC utilisent efficacement les réseaux sociaux pour faire connaître leur travail. Par exemple, la page Facebook du Prometheus Institute compte plus de 23 000 abonnés, dont 46 pour cent ont entre 18 et 24 ans, et 33 pour cent ont entre 25 et 34 ans. Facebook est le moyen de communication privilégié de l'organisation avec les jeunes et pour demander leur opinion.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.

